Image not found or type unknown

# Rémunération lors d une fermeture administrative moins de 7jours

Par **krimou9**, le **12/04/2015** à **17:31**

Bonjour, mon établissement a été fermé pour raison administrative. On a été averti oralement la veille au soir de cette fermeture.
Quand
J ai reçu ma paie deux jours fériés m ont ete décomptés sans en avoir été au préalable averti.
Est ce légal et puis je contester?

Par **P.M.**, le **12/04/2015** à **18:03**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous avez été payé pendant la fermeture administrative et sur quelle période ont été décomptés les jours fériés, s'ils on été travaillés ou payés car le peu de détails que vous fournissez ne permettent pas de répondre...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés